

<p align="center"><b>CONTRAT CCWEB</b></p>
--

Entre :

Qualigaz,  
Association loi 1901, dont le siège social est en France,  
Le Forum - 131/135, avenue Jean Jaurès - 93300 Aubervilliers

Et dont le numéro SIRET est 382 793 032 00113 code APE 743 B

ci-après dénommé : Le fournisseur,

d'une part, et

La société.....,  
dont le siège social est en France,

Au.....

.....  
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de  
(Localité à préciser) .....

Sous le numéro .....

Ci-après dénommé : Le client,

D'autre part,

Il est, par la présente, conclu le présent accord,  
ci-dénoté contrat CCWEB

## Article 1 : CONTEXTE ET OBJECTIF

Qualigaz est une association dont la mission consiste à contrôler les installations neuves et les installations complétées ou modifiées, utilisant le gaz pour des usages domestiques individuels ou collectifs.

Dans le cadre de cette mission, Qualigaz fournit aux installateurs des certificats de conformité.

Compte-tenu du volume très important de certificats de conformité, et du nombre d'installateurs, Qualigaz met à disposition le CCWEB aux installateurs qui le souhaitent.

Cette application informatique permet une amélioration dans la transmission des flux d'informations, une amélioration de la trésorerie du client par le paiement à posteriori des Certificats de Conformité (pour les installateurs PGN / PGP) et met à disposition du client une base de données certificats de conformité.

## Article 2 : OBJET DU CONTRAT

Par le présent contrat, le fournisseur s'engage à fournir au client un accès personnalisé au CCWEB. Il en assure la maintenance (corrective et évolutive) et mettra en place une assistance téléphonique dans les conditions définies à l'article 5 du présent contrat.

## Article 3 : DURÉE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée maximale de un an à compter de la date de sa signature par les parties jusqu'au 31 décembre de l'année en cours ; il sera ensuite renouvelé au 1<sup>er</sup> janvier par tacite reconduction pour une durée de un an, sauf résiliation dans les conditions fixées par l'article 8 du présent contrat.

## Article 4 : ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Le fournisseur s'engage dans le cadre du présent contrat à :

- Fournir au client un accès au CC WEB,
- Livrer au client une documentation intitulée "documentation utilisateurs",
- Prendre en compte, après étude d'impact et acceptation écrite de la part du fournisseur, les évolutions demandées par le client,
- Mettre en place un support téléphonique d'assistance aux utilisateurs, accessible durant les heures d'ouverture de Qualigaz, destiné à leur faciliter, dans la mesure du possible, l'utilisation du système CC WEB,
- Sont exclues toutes prestations relatives au matériel et/ou au réseau utilisé par le client.

Le client s'engage dans le cadre du présent contrat à :

- Se conformer à la configuration minimale telle que visée page 4 du présent contrat dans le cadre intitulé "configuration requise",
- Respecter les dispositions visées aux articles 5, 6, 7, 8 et 9 du contrat qui constituent pour les parties des dispositions essentielles et déterminantes en vue de la conclusion du présent contrat.

## Article 5 : CONDITIONS FINANCIERES ET MODALITES DE PAIEMENT

Le prix unitaire appliqué aux certificats de conformité informatisés fournis par le CCWEB au client, sera celui mentionné sur le tarif en vigueur le jour de la commande.

La facturation des certificats de conformité informatisés utilisés par le client sera établie chaque fin de mois en cours et le paiement par le client du prix correspondant sera réalisé par prélèvement automatique sur un compte de dépôt ouvert au nom du client, dont celui-ci aura communiqué les coordonnées à Qualigaz au plus tard à la date de signature du contrat.

#### Article 6 : PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

Toute prestation non visée par le présent contrat donnera lieu à l'établissement d'un devis à la demande du client pour acceptation.

Frais de déplacement en sus.

#### Article 7 : PROPRIETE ET CONFIDENTIALITE

Le fournisseur reste propriétaire du CCWEB, en conséquence seul le fournisseur sera habilité à reproduire, adapter ou modifier le système.

Il est convenu par les parties que les informations transmises entre le fournisseur et le client constituent des informations confidentielles.

Sont également considérées comme confidentielles pour chaque partie toutes les informations relatives à son savoir-faire, ses procédures, et plus généralement toutes les données d'ordre économiques, financières et commerciales relatives à leurs activités respectives.

Afin d'assurer la protection de ces informations confidentielles, le client et le fournisseur s'engagent à prendre toutes les dispositions nécessaires en vue de la protection des documents et données. Chaque partie s'assurera que ses salariés ou sous-traitants sont tenus contractuellement par le secret professionnel.

En outre, les parties s'engagent à ne pas communiquer ou divulguer sous quelque prétexte ou raison que ce soit, une information considérée comme confidentielle par elles auprès de quelque tiers que ce soit.

Le client s'engage à demander au fournisseur par écrit son autorisation préalable s'il désire effectuer des publications ou communications sur le système et son utilisation.

Les dispositions du présent article demeureront en vigueur après fin du contrat pendant les 5 années qui suivront. En cas de rupture du présent contrat, pour quelque cause que ce soit, les informations communiquées à l'autre partie seront détruites.

Par ailleurs, le client s'engage à restituer au fournisseur l'ensemble des documents relatifs au présent contrat se trouvant alors en sa possession, sans qu'il puisse en conserver une copie.

#### Article 8 : RESILIATION

Le présent contrat peut être résilié par chacune des parties en cas de manquement de l'autre partie à ses engagements et ce, un mois après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception non suivi d'effet.

Le client pourra résilier le présent contrat moyennant un préavis de un mois par lettre recommandée avec accusé de réception.

#### Article 9 : EFFET DE LA DELIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONFORMITE ET RESPONSABILITE (**CAS DES INSTALLATEURS TITULAIRES DE L'APPELLATION PGN / PGP**)

Il est rappelé que le visa de QUALIGAZ en qualité d'organisme de contrôle sur le Certificat de Conformité de l'installateur et rempli par lui en application de l'article 25 de l'arrêté modifié du 2 août 1977, est apposé sans visite de QUALIGAZ sur le lieu de l'installation de gaz. Ce visa donné en raison de l'appellation PGN / PGP de l'installateur donne effet au Certificat de Conformité établi sous la seule responsabilité de l'installateur, en vue de permettre la fourniture de gaz par le distributeur.



Les parties conviennent que la délivrance d'un certificat de conformité par le web revêtu du visa de Qualigaz emporte le même effet juridique que la délivrance d'un Certificat de Conformité par tout autre moyen revêtu du même visa : cette délivrance n'est pas susceptible d'engager la responsabilité de QUALIGAZ.

#### Article 10 : ATTRIBUTION DE LOI ET JURIDICTION

Le présent contrat est soumis au droit français.

En cas de litige ou de contestation, le tribunal compétent sera celui du ressort dans lequel le défendeur est domicilié.

Signature par le client  
(nom, qualité et cachet de l'entreprise)

Signature par le fournisseur  
(nom et qualité)

Fait, en 2 exemplaires, à ..... le .....

#### **Configuration requise**

Ordinateur PC Pentium minimum, Windows 95, 98, 2000, XP, NT 4.0

ou

Mac sous MacOS X

Résolution minimale 800 x 600

Navigateur Internet Explorer version 5.0 minimum

<p align="center"><b>CONTRAT CCWEB</b></p>
--

Entre :

Qualigaz,  
Association loi 1901, dont le siège social est en France,  
Le Forum - 131/135, avenue Jean Jaurès - 93300 Aubervilliers

Et dont le numéro SIRET est 382 793 032 00113 code APE 743 B

ci-après dénommé : Le fournisseur,

d'une part, et

La société.....,  
dont le siège social est en France,

Au.....

.....  
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de  
(Localité à préciser) .....  
Sous le numéro .....

Ci-après dénommé : Le client,

D'autre part,

Il est, par la présente, conclu le présent accord,  
ci-dénoté contrat CCWEB

## Article 1 : CONTEXTE ET OBJECTIF

Qualigaz est une association dont la mission consiste à contrôler les installations neuves et les installations complétées ou modifiées, utilisant le gaz pour des usages domestiques individuels ou collectifs.

Dans le cadre de cette mission, Qualigaz fournit aux installateurs des certificats de conformité.

Compte-tenu du volume très important de certificats de conformité, et du nombre d'installateurs, Qualigaz met à disposition le CCWEB aux installateurs qui le souhaitent.

Cette application informatique permet une amélioration dans la transmission des flux d'informations, une amélioration de la trésorerie du client par le paiement à posteriori des Certificats de Conformité (pour les installateurs PGN / PGP) et met à disposition du client une base de données certificats de conformité.

## Article 2 : OBJET DU CONTRAT

Par le présent contrat, le fournisseur s'engage à fournir au client un accès personnalisé au CCWEB. Il en assure la maintenance (corrective et évolutive) et mettra en place une assistance téléphonique dans les conditions définies à l'article 5 du présent contrat.

## Article 3 : DURÉE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée maximale de un an à compter de la date de sa signature par les parties jusqu'au 31 décembre de l'année en cours ; il sera ensuite renouvelé au 1<sup>er</sup> janvier par tacite reconduction pour une durée de un an, sauf résiliation dans les conditions fixées par l'article 8 du présent contrat.

## Article 4 : ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Le fournisseur s'engage dans le cadre du présent contrat à :

- Fournir au client un accès au CC WEB,
- Livrer au client une documentation intitulée "documentation utilisateurs",
- Prendre en compte, après étude d'impact et acceptation écrite de la part du fournisseur, les évolutions demandées par le client,
- Mettre en place un support téléphonique d'assistance aux utilisateurs, accessible durant les heures d'ouverture de Qualigaz, destiné à leur faciliter, dans la mesure du possible, l'utilisation du système CC WEB,
- Sont exclues toutes prestations relatives au matériel et/ou au réseau utilisé par le client.

Le client s'engage dans le cadre du présent contrat à :

- Se conformer à la configuration minimale telle que visée page 4 du présent contrat dans le cadre intitulé "configuration requise",
- Respecter les dispositions visées aux articles 5, 6, 7, 8 et 9 du contrat qui constituent pour les parties des dispositions essentielles et déterminantes en vue de la conclusion du présent contrat.

## Article 5 : CONDITIONS FINANCIERES ET MODALITES DE PAIEMENT

Le prix unitaire appliqué aux certificats de conformité informatisés fournis par le CCWEB au client, sera celui mentionné sur le tarif en vigueur le jour de la commande.

La facturation des certificats de conformité informatisés utilisés par le client sera établie chaque fin de mois en cours et le paiement par le client du prix correspondant sera réalisé par prélèvement automatique sur un compte de dépôt ouvert au nom du client, dont celui-ci aura communiqué les coordonnées à Qualigaz au plus tard à la date de signature du contrat.

#### Article 6 : PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

Toute prestation non visée par le présent contrat donnera lieu à l'établissement d'un devis à la demande du client pour acceptation.

Frais de déplacement en sus.

#### Article 7 : PROPRIETE ET CONFIDENTIALITE

Le fournisseur reste propriétaire du CCWEB, en conséquence seul le fournisseur sera habilité à reproduire, adapter ou modifier le système.

Il est convenu par les parties que les informations transmises entre le fournisseur et le client constituent des informations confidentielles.

Sont également considérées comme confidentielles pour chaque partie toutes les informations relatives à son savoir-faire, ses procédures, et plus généralement toutes les données d'ordre économiques, financières et commerciales relatives à leurs activités respectives.

Afin d'assurer la protection de ces informations confidentielles, le client et le fournisseur s'engagent à prendre toutes les dispositions nécessaires en vue de la protection des documents et données. Chaque partie s'assurera que ses salariés ou sous-traitants sont tenus contractuellement par le secret professionnel.

En outre, les parties s'engagent à ne pas communiquer ou divulguer sous quelque prétexte ou raison que ce soit, une information considérée comme confidentielle par elles auprès de quelque tiers que ce soit.

Le client s'engage à demander au fournisseur par écrit son autorisation préalable s'il désire effectuer des publications ou communications sur le système et son utilisation.

Les dispositions du présent article demeureront en vigueur après fin du contrat pendant les 5 années qui suivront. En cas de rupture du présent contrat, pour quelque cause que ce soit, les informations communiquées à l'autre partie seront détruites.

Par ailleurs, le client s'engage à restituer au fournisseur l'ensemble des documents relatifs au présent contrat se trouvant alors en sa possession, sans qu'il puisse en conserver une copie.

#### Article 8 : RESILIATION

Le présent contrat peut être résilié par chacune des parties en cas de manquement de l'autre partie à ses engagements et ce, un mois après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception non suivi d'effet.

Le client pourra résilier le présent contrat moyennant un préavis de un mois par lettre recommandée avec accusé de réception.

#### Article 9 : EFFET DE LA DELIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONFORMITE ET RESPONSABILITE (**CAS DES INSTALLATEURS TITULAIRES DE L'APPELLATION PGN / PGP**)

Il est rappelé que le visa de QUALIGAZ en qualité d'organisme de contrôle sur le Certificat de Conformité de l'installateur et rempli par lui en application de l'article 25 de l'arrêté modifié du 2 août 1977, est apposé sans visite de QUALIGAZ sur le lieu de l'installation de gaz. Ce visa donné en raison de l'appellation PGN / PGP de l'installateur donne effet au Certificat de Conformité établi sous la seule responsabilité de l'installateur, en vue de permettre la fourniture de gaz par le distributeur.



Les parties conviennent que la délivrance d'un certificat de conformité par le web revêtu du visa de Qualigaz emporte le même effet juridique que la délivrance d'un Certificat de Conformité par tout autre moyen revêtu du même visa : cette délivrance n'est pas susceptible d'engager la responsabilité de QUALIGAZ.

#### Article 10 : ATTRIBUTION DE LOI ET JURIDICTION

Le présent contrat est soumis au droit français.

En cas de litige ou de contestation, le tribunal compétent sera celui du ressort dans lequel le défendeur est domicilié.

Signature par le client  
(nom, qualité et cachet de l'entreprise)

Signature par le fournisseur  
(nom et qualité)

Fait, en 2 exemplaires, à ..... le .....

#### **Configuration requise**

Ordinateur PC Pentium minimum, Windows 95, 98, 2000, XP, NT 4.0

ou

Mac sous MacOS X

Résolution minimale 800 x 600

Navigateur Internet Explorer version 5.0 minimum

## **ANNEXE : CONDITIONS DE VENTE CCWEB**

Qualigaz est un organisme de contrôle des installations gaz, agréé en tant que tel par arrêté ministériel du 1er décembre 1992 en application de l'arrêté du 2 août 1977 modifié. Dans ce cadre, Qualigaz réalise le contrôle des installations neuves et des installations complétées ou modifiées utilisant le gaz à des fins domestiques individuelles ou collectives.

Dans le cadre de cette mission, Qualigaz fournit aux installateurs des certificats de conformité. Le CCWEB, ci-après dénommé « la prestation » permet une amélioration dans la transmission des flux d'informations, une amélioration de la trésorerie du client par le paiement à posteriori des certificats modèle 2 ou 4 pour les entreprises et met à disposition au client une base de données de ses certificats de conformité.

### **1. Déclarations du client**

En signant le contrat, le client déclare

- 1.1. s'il est professionnel (en indiquant son n° SIRET),
- 1.2. répondre aux exigences de configuration informatique décrites dans le contrat CCWEB sous l'intitulé « Configuration requise »
- 1.3. faire son affaire personnelle de toute difficulté liée aux services des fournisseurs d'accès Internet du client et susceptible d'entraver la transmission des Certificats de Conformité via le CCWEB
- 1.4. s'engager à informer sans délai QUALIGAZ de l'éventuelle perte de son appellation « PGN et/ou PGP » le cas échéant.

### **2. Objet et cessation de la prestation**

#### **2.1. Objet de la prestation**

- 2.1.1. Accès à un système informatique CCWEB permettant la saisie et gestion des certificats de conformité en ligne
- 2.1.2. Création et transmission immédiate de certificats de conformité
- 2.1.3. Correction éventuelle des Certificats transmis après avis de l'Agence Qualigaz
- 2.1.4. Consultation de l'ensemble des Certificats souscrits par le demandeur
- 2.1.5. Suivi en temps réel de l'état du Certificat
- 2.1.6. Accès à un standard téléphonique d'assistance aux utilisateurs, accessible durant les horaires d'ouverture de QUALIGAZ, destiné à répondre par téléphone aux questions des clients relatives à l'utilisation du système CCWEB.

#### **2.2. Cessation de la prestation**

- 2.2.1. La prestation cesse en cas de perte par le client de l'appellation PGN / PGP si le client demande à résilier son contrat
- 2.2.2. Quand la configuration informatique décrite dans le contrat CCWEB sous l'intitulé « Configuration requise » n'est pas respectée, QUALIGAZ se trouve libérée de son engagement à fournir la prestation, ou quelque obligation que ce soit quand bien même la prestation serait fournie.

### **3. Prix**

Le prix des Certificats via CCWEB est celui mentionné sur les tarifs en vigueur à la date de la commande.

### **4. Responsabilité**

Les obligations de Qualigaz sont strictement limitées aux interventions telles que définies et réalisées dans le cadre des présentes conditions de vente, à l'exclusion de toute autre.

### **5. Litiges**

Tout litige relatif aux prestations de Qualigaz, non résolu à l'amiable, relèvera de la compétence des juridictions du défendeur.

### **6. Assurances**

Qualigaz a souscrit une assurance de responsabilité civile professionnelle, ce dont le demandeur reconnaît avoir été informé.

### **7. Autorisation de prélèvement pour les entreprises**

7. Autorisation de prélèvement pour les entreprises

**DEMANDE DE PRELEVEMENT**

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier

NOM, PRENOM ET ADRESSE DU DEBITEUR

DESIGNATION DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

COMPTE A DEBITER				
Etablis.	Codes Guichet	N° de compte	Clef RIB	
_	_	_	_	_

Nom et adresse du créancier

**QUALIGAZ Siège Social**  
**Le forum**  
**131, 135, avenue Jean Jaurès**  
**93300 AUBERVILLIERS**

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération n° 80-10 du 1/4/80 de la Commission Informatique et Libertés.

**AUTORISATION DE PRELEVEMENT**

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur le prélèvement je pourrais en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

**N° NATIONAL D'EMETTEUR**

411345

NOM, PRENOM ET ADRESSE DU DEBITEUR

DESIGNATION DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

COMPTE A DEBITER				
Etablis.	Codes Guichet	N° de compte	Clef RIB	
_	_	_	_	_

Nom et adresse du créancier

**QUALIGAZ Siège Social**  
**Le forum**  
**131, 135, avenue Jean Jaurès**  
**93300 AUBERVILLIERS**

Date \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

Prière de renvoyer les deux parties de cet imprimé au créancier, sans les séparer, en y joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire (R.I.B.), postal (R.I.P.) ou de caisse d'épargne (R.I.C.E.).